



# **Plan Climat Air Energie Territorial Du Pays du Neubourg**

Stratégie

# Construction de la stratégie territoriale

La définition de la stratégie du territoire a été réalisée en prenant en compte différents éléments :

- Le diagnostic territorial du PCAET ;
- Le projet de territoire qui a été construit lors de plusieurs ateliers de concertation avec des acteurs et élus locaux et qui met en avant plusieurs axes stratégiques pour les prochaines années ;
- La maturité de certaines filières ou secteurs locaux, les compétences de la collectivité et de ses partenaires, les moyens humains et financiers à disposition.

Elle reprend la volonté des élus de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg de faire du PCAET un outil pragmatique pour le territoire.

## 1) Proposition d'axes stratégiques

Les axes stratégiques du PCAET reprennent en partie les orientations du projet de territoire du Pays du Neubourg. Ce projet de territoire a été défini fin 2021, lors d'une concertation réalisée avec les élus pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Lors d'ateliers de travail, les élus de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ont mis en évidence les enjeux locaux et choisi des orientations pour le territoire.

L'ambition des élus est de poursuivre le développement du Pays du Neubourg, tout en préservant son identité rurale et son cadre de vie. Le projet de territoire entend concilier avec pragmatisme les enjeux liés aux transitions économiques, sociales et écologiques et les réalités du territoire.



## **a. Rappel des orientations du projet de territoire**

Le projet de territoire se décline en deux axes et 11 orientations :

- Axe 1 : un territoire dynamique, moderne et attractif
  - Orientation 1 : améliorer l'accès de tous à la culture et mettre en réseau et promouvoir les initiatives communales et associatives
  - Orientation 2 : favoriser l'épanouissement des jeunes sur le territoire par des équipements de loisirs et d'enseignement adaptés
  - Orientation 3 : conforter l'emploi local pour maintenir un tissu économique diversifié, dynamique et attractif
  - Orientation 4 : maintenir et renforcer les commerces et services de proximité
  - Orientation 5 : favoriser les mobilités douces ou partagées, limiter les impacts négatifs des circulations motorisées ainsi que les conflits d'usage
  
- Axe 2 : mettre en valeur l'identité rurale du territoire et préserver son cadre de vie
  - Orientation 6 : développer les circuits courts et soutenir la diversité des productions locales
  - Orientation 7 : préserver et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt (espaces naturels protégés, zones humides, etc.)
  - Orientation 8 : maintenir le caractère rural du territoire et la dynamique agricole
  - Orientation 9 : valoriser le patrimoine et l'identité du pays du Neubourg, améliorer la communication d'un territoire attractif, dynamique, agréable à vivre et à découvrir
  - Orientation 10 : réduire le volume de déchets en limitant la consommation et le gaspillage, tout en favorisant le tri, le recyclage et la réutilisation dans une logique d'économie circulaire
  - Orientation 11 : limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire en structurant un programme de réhabilitation et de rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

## **b. Proposition d'axes stratégiques pour le PCAET**

A partir du projet de territoire et du diagnostic du PCAET, nous pouvons formuler 5 axes stratégiques qui permettront de répondre aux enjeux de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, de réduction de la pollution atmosphérique et de la protection de l'environnement.

### Axe 1 : Favoriser les mobilités douces et partagées, et un aménagement durable du territoire

Le Pays du Neubourg est un territoire rural étendu, avec des flux de mobilité importants dans des directions variées et une offre de transports en commun quasi inexistante.

- Développer les cheminements doux vers les communes et dans les centres-bourgs pour les mobilités quotidiennes et de loisirs (autour de la voie verte notamment). Sécuriser les itinéraires de mobilité douce et travailler au partage des usages.
- Adapter les aménagements routiers aux trafics et usages et favoriser l'essor du covoiturage et d'une mobilité solidaire.

### Axe 2 : Limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire

Le Pays du Neubourg est doté d'un parc de maisons individuelles relativement anciennes, ce qui en fait un territoire vulnérable à l'augmentation des prix de l'énergie.

- Rénovation des bâtiments publics (écoles, mairies, salles des fêtes), changement des modes de chauffage anciens et développement des énergies renouvelables sur ces bâtiments.
- Favoriser la rénovation et le changement des modes de chauffage des logements.
- Engager une réflexion sur le développement des énergies renouvelables.

### Axe 3 : Soutenir une alimentation locale et durable

Le Pays du Neubourg est un territoire agricole, avec une production principalement orientée vers les grandes cultures de céréales.

- Soutenir la diversité des productions en développant l'approvisionnement de proximité : maintien de petits producteurs et soutien à l'installation de néo agriculteurs.
- Accroître et diversifier les points de distribution de produits locaux et les circuits courts.
- Protéger le foncier agricole, notamment via les documents d'urbanisme.

### Axe 4 : Préserver l'environnement et adapter le territoire au changement climatique

Le Pays du Neubourg connaît des enjeux de préservation de la biodiversité et de végétalisation car il est assez peu boisé et compte un linéaire de haies assez faible.

- Améliorer la gestion de la ressource en eau et la lutte contre les ruissellements et les inondations : préserver la ressource en eau, prévenir les inondations, préserver les mares.
- Préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques : protéger les espèces remarquables et les sites d'intérêt du territoire, mais aussi les valoriser par des itinéraires pédagogiques par exemple.
- Végétalisation du territoire : reboisement, plantation de haies.
- Adaptation du territoire au changement climatique.

### Axe 5 : Transformer les modes de vie

- Pérenniser et valoriser les commerces locaux, les services publics locaux, permettant de limiter les déplacements et renforcer l'attractivité du territoire.
- Adapter aux nouvelles formes de travail : mise en place d'espaces de coworking, etc.
- Réduction des déchets : politique locale de réduction des déchets par l'optimisation de la gestion des biodéchets et des déchets verts (compostage, réduction de gaspillage alimentaire, etc.) et le développement du réemploi et de la réparation. Cette politique est inscrite dans le PLPDMA.

## 2) Construction de la stratégie

La stratégie du PCAET a été construite à partir de plusieurs scénarios réalisés sur le logiciel Prosper, qui proposent chacun différents niveaux d'action pour la collectivité à l'horizon 2030 et 2050. Ces scénarios aboutissent à des modélisations de réduction des émissions de GES et de réduction de la consommation d'énergie. Les actions génériques choisies pour la construction des scénarios pourront être précisées, modifiées et ajustées au territoire dans le plan d'action du PCAET. Dans ce document, elles permettent d'illustrer le niveau d'effort à fournir pour atteindre les objectifs du scénario et ne correspondent pas au plan d'action final.

- **Scénario tendanciel** : évolution si aucune action locale n'est mise en place, qui serait le fait des changements d'offre commerciale, d'actions nationales ou européennes, ou de choix individuels.
- **Scénario 1** : action publique engagée dès les prochaines années, ciblée sur les transports et la rénovation des bâtiments
- **Scénario 2** : action publique généralisée vers la sobriété et l'efficacité énergétique.

### a. Scénario tendanciel

Le scénario tendanciel présente l'évolution des données énergie-climat du territoire sans action de la collectivité. Construit grâce à l'outil Prosper, ce scénario permet de mettre en valeur l'intérêt de porter une action publique et d'inciter les acteurs et habitants du territoire à agir.

Dans ce scénario, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie stagnent ou diminuent lentement du fait des innovations technologiques (voiture électriques, efficacité énergétique, etc.). La production d'énergie renouvelable progresse peu et les émissions de polluants atmosphériques diminuent très peu.

Scénario tendanciel	2030	2050
Réduction des émissions de GES	- 8 %	- 12 %
Baisse de la consommation d'énergie	- 4 %	- 8 %
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie	10 %	10 %

- Secteur résidentiel : quelques maisons rénovées par les propriétaires, quelques logements collectifs rénovés, mais assez peu au niveau le plus efficace (Bâtiment Basse Consommation ou BBC). Les chaudières fioul ou gaz sont remplacées par des pompes à chaleur ou par des poêles à bois.
- Secteur des transports : une partie du parc de véhicules anciens est remplacé par des véhicules moins polluants, ou par des véhicules électriques. Des alternatives sont proposées, comme le covoiturage ou le vélo, mais restent peu utilisées.
- Secteur tertiaire : une partie des bâtiments publics est rénovée (mais pas au niveau BBC), remplacement de chauffages au fioul ou au gaz, optimisation de l'éclairage public.

- Secteur agricole : démarche de certains exploitants qui limitent les émissions de GES (action sur les engrais azotés notamment), réduction de la consommation d'énergie (efficacité énergétique, etc.)
- Secteur industriel : démarche de certains industriels pour réduire la consommation d'énergie, à la marge.
- Energies renouvelables : peu d'installations hormis les pompes à chaleur ou les poêles à bois qui remplacent des chaudières fioul

Ce scénario ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

## **b. Scénario 1**

Ce scénario se base sur différentes hypothèses permises par une action publique engagée dès les prochaines années, notamment sur les transports et la rénovation des bâtiments.

Scénario 1	2030	2050
Réduction des émissions de GES	-15 %	- 51%
Baisse de la consommation d'énergie	-9%	-40%
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie	11 %	18%

### **Les hypothèses du scénario 1**

#### Secteur résidentiel

Une action importante sur la rénovation des logements, basée sur l'accompagnement des ménages.

- Sensibilisation et incitation des habitants (défi famille à énergie positive, espace info énergie)
- Rénovation du parc des logements (collectifs et individuels)
  - 5 % rénovés au niveau BBC en 2030, 20% du parc rénové de façon légère ou modeste (fenêtres changées, isolation par l'extérieur, etc.)
  - 2/3 des logements rénovés en 2050, dont 50% au niveau BBC
- Remplacement de 1/3 des chaudières fossiles en 2030 et la totalité remplacée en 2050
- Amélioration des modes de chauffage au bois (1/3 en 2030 et 2/3 en 2050)
- Changement de tous les systèmes électriques en 2050 (radiateurs peu efficaces)

#### Secteur tertiaire

Mobilisation forte sur la rénovation des bâtiments publics de tous types : accompagnement des collectivités locales.

- Accompagnement par un Conseiller en Energie Partagée
- Eclairage public local optimisé ou remplacé, et extinction partielle la nuit
- Rénovation des bâtiments tertiaires
  - 10% des bâtiments rénovés au niveau BBC en 2030, et 20% rénovés de façon modeste en 2030 (changement de fenêtres, isolation, etc.)
  - 50% des bâtiments tertiaires rénovés au niveau BBC en 2050, le reste de façon modeste

- Remplacement de la moitié des chaudières fioul en 2030, et de la totalité en 2050
- Remplacement des vieux systèmes électriques : 25% en 2030 et 100% en 2050

### Transport de personnes

Développement de politiques de mobilité alternatives (covoiturage, vélo), développement du télétravail.

- Mise en place et animation d'un système de covoiturage pour les particuliers
- 20 kilomètres de pistes cyclables en 2030 et 70km en 2040
- Location de 50 vélos en libre-service en 2030 et flotte qui s'élargit progressivement
- 5% des voitures de particuliers sont électriques en 2030 et 50% en 2050 (arrêt de la vente de véhicules thermiques en 2035)
- Réduction de 2.5 % des trajets en voiture particulière en 2030 et de 10% en 2050
- Réduction de la consommation de carburant du transport de marchandise (électrique + modernisation des camions) de 5% en 2030 et de 30% en 2050

### Industrie

Pas ou peu d'action publique envers l'industrie, ces objectifs peuvent correspondre à une évolution tendancielle.

- Substitution de 2% de l'énergie consommée (gaz ou pétrole) par des énergies renouvelables ou de la chaleur fatale en 2030. En 2050, 1/4 de l'énergie consommée est produite par des énergies renouvelable ou de la chaleur fatale.
- Diminution de la consommation d'énergie du secteur par l'optimisation et la modernisation des industries : 10% de réduction en 2030 et 20% en 2050.

### Agriculture

Pas ou peu d'action publique, sauf à soutenir l'installation de nouveaux producteurs pour des circuits courts) ou l'évolution des modes de production

- Diminution des apports en fertilisants azotés ou remplacement par des engrais organiques de 5% en 2030 et de 50 % en 2050
- Substitution des énergies fossiles par des EnR de 10% en 2030 et de 100% en 2050

### Energies renouvelables

Action publique pour accompagner la sortie des chaudières fioul ou anciennes, et éventuellement pour développer l'équipement des ménages ou des acteurs en panneaux solaires.

En plus des installations actuelles sur le territoire :

- 4 chaufferies bois en 2050 dans le tertiaire
- 1 unité de méthanisation en 2030 et 3 en 2050
- Solaire photovoltaïque : 5% des maisons équipées en 2030, et 25% des maisons équipées en 2050. Quelques installations sur de grandes toitures industrielles ou agricoles
- Solaire thermique : 50 chauffe-eau thermique en 2030, 500 en 2050
- Remplacement des chaudières fiouls des particuliers et du tertiaire par des PAC ou du bois énergie
- Développement des énergies renouvelables dans les industries (chaleur fatale, etc.)
- Pas de nouvelle éolienne

## Analyse du scénario 1

Ce scénario correspond aux moyens humains et financiers de la collectivité et de ses partenaires qui lui permettent d'agir prioritairement sur la mobilité et sur les bâtiments. Il permet d'engager une démarche de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES. Les objectifs pourront être dépassés si les acteurs privés mettent en place des actions pour réduire leurs émissions de GES et leur consommation d'énergie, comme c'est déjà le cas dans les secteurs agricoles et industriels.

### c. Scénario 2

Dans ce scénario, la consommation d'énergie du territoire diminue de 14% en 2030 et de la moitié en 2050, ce scénario permet donc d'atteindre en partie les objectifs de la loi. Les efforts de réduction de la consommation d'énergie reposent principalement sur la rénovation du bâti, la suppression des modes de chauffage énergivores et les changements de comportement pour les déplacements (vélo, partage de voiture, etc.). L'industrie optimise progressivement ses modes de production jusqu'en 2050.

Les émissions de gaz à effet de serre diminuent de 22% en 2030 et de 76% en 2050. En 2030, c'est le remplacement des chauffages au fioul dans les logements et les bâtiments tertiaires qui permet une forte réduction des émissions. La transformation des modes de déplacement (vélo, partage de voiture, etc.) permet également une réduction des émissions de GES. L'industrie fait un effort entre 2030 et 2050 pour réduire la consommation d'énergies fossiles, tandis que le secteur agricole réduit progressivement sa dépendance aux engrais azotés.

Scénario 2	2030	2050
Réduction des émissions de GES	- 22 %	- 76 %
Baisse de la consommation d'énergie	- 14 %	- 52 %
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie	15 %	30 %

## Hypothèses du scénario

### Secteur résidentiel

Une action publique forte pour accompagner la rénovation des logements, notamment pour aller vers des rénovations efficaces.

- Sensibilisation des habitants (défi famille à énergie positive, espace info énergie)
- Rénovation du parc des logements (collectifs et individuels)
  - 10 % rénovés au niveau BBC en 2030, 40% du parc rénové de façon légère ou modeste (fenêtres changées, isolation par l'extérieur, etc.)
  - Tous les logements rénovés en 2050, dont 70% au niveau BBC
- Remplacement de toutes les chaudières fossiles en 2030,  $\frac{3}{4}$  par des pompes à chaleur et  $\frac{1}{4}$  par des chaudières bois
- Amélioration des modes de chauffage au bois
- Changement de tous les systèmes électriques en 2050 (radiateurs peu efficaces)



### Secteur tertiaire

Une action publique forte pour accompagner la rénovation des bâtiments, notamment pour aller vers des rénovations très efficaces.

- Accompagnement par un Conseiller en Energie Partagée
- Eclairage public local optimisé ou remplacé + extinction nocturne
- Rénovation des bâtiments tertiaires
  - 10% des bâtiments rénovés au niveau BBC en 2030, et 40% rénovés de façon modeste en 2030 (changement de fenêtres, isolation, etc.)
  - 75% des bâtiments tertiaires rénovés au niveau BBC en 2050
- Remplacement de toutes les chaudières fioul en 2030, 90% en PAC et 10% en bois
- Remplacement des vieux systèmes électriques : 50% en 2030 et 100% en 2050

### Transport de personnes

Développement d'une diversité d'offre de mobilité alternative dans le territoire, avec une politique vélo importante.

- Mise en place et animation d'un système de covoiturage pour les particuliers et les entreprises
- Mise en autopartage de 10 voitures en 2030 et de 40 voitures en 2040 (une par commune)
- 20 kilomètres de pistes cyclables en 2030 et 70km en 2040
- Location de 50 vélos en libre-service en 2030 et flotte qui s'élargit progressivement
- 10% des voitures de particuliers sont électriques en 2030 et 80% en 2050 (arrêt de la vente de véhicules thermiques en 2035)
- Réduction de 5 % des trajets en voiture particulière en 2030 et de 20% en 2050
- Réduction de la consommation de carburant du transport de marchandise (électrique + modernisation des camions) de 10% en 2030 et de 40% en 2050

### Industrie

Accompagnement des industries pour les aider à réduire leur consommation d'énergie ou installer des énergies renouvelables.

- Substitution de 10% de l'énergie consommée (gaz ou pétrole) par des énergies renouvelables ou de la chaleur fatale en 2030. En 2050, la moitié de l'énergie consommée est produite par des énergies renouvelable ou de la chaleur fatale.
- Diminution de la consommation d'énergie du secteur par l'optimisation et la modernisation des process industriels : 5% de réduction en 2030, 10% en 2040 et 20% en 2050.

### Agriculture

Renforcement de l'accompagnement des agriculteurs pour changer les pratiques et aider à s'installer de nouveaux agriculteurs (pour les circuits courts)

- Diminution des apports en fertilisants azotés ou remplacement par des engrais organiques de 5% en 2030 et de 75 % en 2050
- Substitution des énergies fossiles par des EnR de 10% en 2030 et de 100% en 2050
- Diminution progressive des émissions non énergétiques par une diversité d'action

### Energies renouvelables

Action possible en faveur du développement des énergies renouvelables : développement du solaire sur tout le territoire, changement des modes de chauffage, méthanisation, etc.

En plus des installations actuelles sur le territoire :

- 10 chaufferies bois en 2050 dans le tertiaire

- 3 unités de méthanisation en 2040 et 6 en 2050
- Solaire photovoltaïque : 5% des maisons équipées en 2030, et 25% en 2050, quelques installations sur de grandes toitures industrielles ou agricoles en 2050
- Solaire thermique : 100 chauffe-eau thermique en 2030, 1000 en 2050
- Remplacement des chaudières fiouls des particuliers et du tertiaire par des PAC ou du bois énergie
- Développement des énergies renouvelables dans les industries (chaleur fatale, etc.)
- 4 éoliennes en plus en 2030 (ou en projet) et 4 éoliennes en plus en 2050

### **Analyse du scénario**

La réussite d'un tel scénario nécessite des moyens importants et une mobilisation de tous les acteurs du territoire (industries, agriculteurs, administrations, habitants) mais aussi de l'Etat et des autres niveaux de collectivités territoriales.

## La stratégie du PCAET

Le scénario 1 a été retenu par les élus de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg car il correspond aux moyens dont dispose la collectivité pour les prochaines années, en termes de compétences et de ressources humaines. Le premier PCAET va déployer une action ciblée sur la rénovation du bâti et la mobilité jusqu'en 2030.

### a. Réduction des émissions de GES

Le territoire se donne pour objectif de réduire les émissions de GES de 15% en 2030 et de 51% en 2050 par rapport à 2014, avec une mobilisation forte sur la rénovation du bâti et sur les transports, mais aussi sur l'industrie à moyen terme.

Secteurs	Situation initiale (KteqCO2)	2030		2050	
Résidentiel	23	15	-34 %	2	- 90 %
Tertiaire	9	6	-31 %	2	-75 %
Industrie	60	56	- 7 %	32	-47 %
Agriculture	50	48	- 1 %	42	-17 %
Transports	59	46	- 22%	21	- 65 %
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>171</b>	<b>- 15%</b>	<b>99</b>	<b>-51 %</b>

### b. Maitrise de la consommation d'énergie finale

Le territoire se donne pour objectif de réduire la consommation d'énergie de 9 % en 2030 et de 40% en 2050 par rapport à 2014.

Secteurs	Situation 2014(GWh)	2030		2050	
Résidentiel	164	144	- 12 %	70	- 57 %
Tertiaire	55	43	- 21 %	23	- 59 %
Industrie	412	400	- 3 %	296	- 28 %
Agriculture	32	34	4 %	32	0 %
Transports	230	189	- 18 %	107	- 53 %
<b>Total</b>	<b>894</b>	<b>809</b>	<b>- 9 %</b>	<b>528</b>	<b>- 40 %</b>

### c. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage

Le territoire se donne pour objectif de produire 11% de sa consommation d'énergie en 2030 et 18% en 2050.

En 2050, le bois énergie diminue car les équipements sont plus ou moins remplacés par des équipements efficaces et car les logements rénovés nécessiteront moins d'énergie. On prend en compte un développement faible voire inexistant de l'éolien alors que le solaire photovoltaïque et le

thermique se développent beaucoup, comme la méthanisation (biogaz). La chaleur renouvelable augmente fortement avec la conversion des industries aux énergies renouvelables.

Secteurs	Situation 2014(GWh)	2030	2050
Bois énergie	55	63	50
Eolien	16.3	16.3	20
Solaire photovoltaïque	2	4	15
Solaire Thermique	0	3	7
Biogaz	0	10	25
Chaleur renouvelable (pompes à chaleur, récupération de chaleur)	4.6	6	45
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>99</b>	<b>162</b>
<b>% de la consommation d'énergie (2014)</b>	<b>8.5 %</b>	<b>11 %</b>	<b>18 %</b>

#### d. Réduction de la pollution atmosphérique

Le territoire se donne pour objectif d'aller vers un respect des objectifs européens (repris par la France) pour chaque polluant. Au niveau européen, la directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport aux émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030.

Objectifs de réduction fixés pour la France (exprimés en % par rapport à 2005)		
	À horizon 2020	À horizon 2030
SO <sub>2</sub>	-55 %	-77 %
NOx	-50 %	-69 %
COVNM	-43 %	-52 %
NH <sub>3</sub>	-4 %	-13 %
PM <sub>2,5</sub>	-27 %	-57 %

Si on applique ces objectifs nationaux aux émissions de la communauté de communes du Pays du Neubourg, on voit que certains polluants remplissent déjà les objectifs fixés pour 2020 (dioxyde de soufre et PM<sub>2.5</sub> – en vert dans le tableau), tandis que pour les autres polluants, les émissions actuelles doivent encore être réduites si l'on se base sur les objectifs fixés pour la France (en rouge).

	2005 (en kg)	Application des objectifs pour 2020	Application des objectifs pour 2030	Chiffre en 2015
So2	39 882	17 947	13 161	14 037
NOx	813 586	406 793	252 211	725 519
COV	1 019 352	581 030	489 288	796 364
NH3	425 074	408 071	369 814	533 012
PM 2.5	141 369	103 199	60 788	93 851

Le territoire se donne comme objectif de respecter les objectifs européens et donc de renforcer la réduction des émissions d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils et d'ammoniac.

#### **e. Renforcement du stockage de carbone dans le territoire**

La communauté de communes du Pays du Neubourg se donne pour objectif de renforcer le stockage du carbone dans son territoire par différents moyens : protection des espaces naturels du territoire existants, végétalisation (plantation d'arbres, de haies), intégration de matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation.

#### **f. Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur**

Le territoire se donne pour objectif d'identifier les zones favorables à la création de réseaux de chaleur (bois énergie, etc.).

#### **g. Productions biosourcées à usage autre qu'alimentaire**

Le territoire pourra réfléchir à la production et à l'usage de matériaux biosourcés tels que le lin, pour le bâtiment ou d'autres filières durables.

#### **h. Adaptation au changement climatique**

Le territoire du Pays du Neubourg se donne pour objectif d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans son action et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire.

- Prendre en compte les enjeux sur la santé dans les politiques (jeunesse, troisième âge) et sensibilisation des publics sensibles : canicules, pics de pollution, pollens.
- Prendre en compte les enjeux sur l'agriculture : impact sur les calendriers de culture et sur les récoltes, apparition de ravageurs, sécheresse, etc.
- Ressource en eau : prise en compte des risques d'inondation et de sécheresse dans le territoire (lutte contre l'imperméabilisation des sols, récupération de l'eau, etc.), réflexion sur le manque d'eau en été.
- Prise en compte des risques de catastrophes naturelles dans toutes les communes.
- Prise en compte des enjeux sur l'environnement et la biodiversité : modification de la faune et de la flore locale (apparition / disparition), végétalisation avec des espèces adaptées au changement climatique, etc.

## De la stratégie au plan d'action 2024-2029

Les actions du PCAET pour la période 2024-2030 ont été construites à partir des axes stratégiques, des hypothèses du scénario retenu, mais aussi des financements disponibles et du contexte local et global.

### **Axe 1 : Favoriser les mobilités douces et partagées**

Le Pays du Neubourg se donne pour objectif de diversifier l'offre de mobilité sur le territoire, et de mieux informer sur toutes les alternatives à la voiture individuelle.

Cet axe repose sur deux objectifs principaux :

- Développer les cheminements doux vers les communes et dans les centres-bourgs pour les mobilités quotidiennes et de loisirs (autour de la voie verte notamment).
- Adapter les aménagements routiers aux trafics et usages et favoriser l'essor du covoiturage et d'une mobilité solidaire.

Dans un contexte de forte régulation des véhicules thermiques (interdiction de vente en 2035), et de forte croissance des véhicules électriques et hybrides, les actions du PCAET se concentrent sur le développement d'une offre de covoiturage et d'itinéraires sécurisés pour la mobilité douce.

Objectifs stratégiques sur la mobilité	Hypothèses du scénario (logiciel PROSPER)	Actions du PCAET 2024-2029
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de GES du secteur des transports</li> <li>• Réduction de la consommation d'énergie du secteur des transports</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place et animation d'un système de covoiturage pour les particuliers</li> <li>○ 20 kilomètres de pistes cyclables en 2030 et 70km en 2040</li> <li>○ Location de 50 vélos en libre-service en 2030 et flotte qui s'élargit progressivement</li> <li>○ 5% des voitures de particuliers sont électriques en 2030 et 50% en 2050 (arrêt de la vente de véhicules thermiques en 2035)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'itinéraires de mobilité douce</li> <li>• Développer la pratique du covoiturage dans le territoire</li> <li>• Aménager des aires de covoiturage</li> <li>• Mise en place d'un dispositif de covoiturage solidaire</li> <li>• Renforcer l'information sur les services de mobilité existant</li> <li>• Sensibilisation de tous les publics aux mobilités alternatives</li> <li>• Réalisation de cheminements doux dans les communes</li> <li>• Location de vélos à assistance électrique (courte ou longue durée)</li> </ul>

## **Axe 2 : Limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire**

Le Pays du Neubourg est doté d'un parc bâti (maisons, bâtiments publics) parfois ancien ce qui en fait un territoire vulnérable à l'augmentation des prix de l'énergie.

Cet axe repose sur trois objectifs principaux :

- Rénovation des bâtiments publics (école, mairie, salles de fêtes), changement des modes de chauffage ancien et développement des énergies renouvelables sur ces bâtiments.
- Favoriser la rénovation et le changement des modes de chauffage des logements
- Engager une réflexion sur le développement des énergies renouvelables

Pour le secteur tertiaire, les actions du PCAET s'appuient sur les projets de rénovation ou de changement de chaudière des communes.

<b>Objectifs stratégiques sur le tertiaire</b>	<b>Hypothèses du scénario (logiciel PROSPER)</b>	<b>Actions du PCAET 2024-2029</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction des émissions de GES du secteur tertiaire et</li><li>• Réduction de la consommation d'énergie du secteur tertiaire</li><li>• Amélioration de la qualité de l'air</li><li>• Augmentation de la production d'énergies renouvelables</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Accompagnement par un Conseiller en Energie Partagée</li><li>○ Eclairage public local optimisé ou remplacé, et extinction partielle la nuit</li><li>○ Rénovation des bâtiments tertiaires</li><li>○ Remplacement de la moitié des chaudières fioul en 2030, et de la totalité en 2050</li><li>○ Remplacement des vieux systèmes électriques : 25% en 2030 et 100% en 2050</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rénovation des bâtiments publics</li><li>• Equipements des bâtiments publics en énergies renouvelables (notamment pour remplacer les chaudières fioul)</li></ul>

Pour le secteur résidentiel, le territoire dispose déjà d'une permanence de l'espace France Rénov', qui pourra être améliorée en fonction des besoins. La réussite de ces actions dépend aussi des aides nationales et de la disponibilité des artisans et des matériaux.

<b>Objectifs stratégiques sur le résidentiel</b>	<b>Hypothèses du scénario (logiciel PROSPER)</b>	<b>Actions du PCAET 2024-2029</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de GES du secteur résidentiel</li> <li>• Réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air</li> <li>• Augmentation de la production d'énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation des habitants (défi famille à énergie positive, espace info énergie)</li> <li>○ Rénovation du parc des logements (collectifs et individuels)</li> <li>○ Remplacement de 1/3 des chaudières fossiles en 2030 et la totalité remplacée en 2050</li> <li>○ Amélioration des modes de chauffage au bois (1/3 en 2030 et 2/3 en 2050)</li> <li>○ Changement de tous les systèmes électriques en 2050 (radiateurs peu efficaces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à la rénovation des logements</li> <li>• Sensibilisation à la sobriété pour réduire les facteurs énergétiques</li> </ul>



Les actions pour ce premier PCAET visent à engager une réflexion locale sur les énergies renouvelables afin d'identifier les outils dont dispose le territoire pour amplifier la production locale d'énergie. De nombreuses communes portent déjà des projets de développement des énergies renouvelables sur leurs bâtiments publics. Le développement des énergies renouvelables dépendra aussi de l'évolution des technologies, de la réglementation mais aussi de l'initiative privée.

<b>Objectifs stratégiques les énergies renouvelables</b>	<b>Hypothèses du scénario (logiciel PROSPER)</b>	<b>Actions du PCAET 2024-2029</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la production d'énergies renouvelables</li> <li>• Réseaux de chaleur</li> </ul>	<p>En plus des installations actuelles sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 chaufferies bois en 2050 dans le tertiaire</li> <li>○ 1 unité de méthanisation en 2030 et 3 en 2050</li> <li>○ Solaire photovoltaïque : 5% des maisons équipées en 2030, et 25% des maisons équipées en 2050. Quelques installations sur de grandes toitures industrielles ou agricoles</li> <li>○ Solaire thermique : 50 chauffe-eau thermique en 2030, 500 en 2050</li> <li>○ Remplacement des chaudières fiouls des particuliers et du tertiaire par des PAC ou du bois énergie</li> <li>○ Développement des énergies renouvelables dans les industries (chaleur fatale, etc.)</li> <li>○ Pas de nouvelle éolienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les élus pour engager une réflexion sur les énergies renouvelables</li> <li>• Equiper les bâtiments publics d'énergies renouvelables</li> <li>• Accompagnement des ménages (via l'espace France Rénov)</li> </ul>

### **Axe 3 : Soutenir une alimentation locale et durable**

Le Pays du Neubourg est un territoire agricole, avec une production principalement orientée vers les grandes cultures de céréales.

Cet axe repose sur 4 objectifs principaux

- Soutenir la diversité des productions en développement l’approvisionnement de proximité : maintien de petits producteurs et soutenir l’installation de néo agriculteurs.
- Accroître et diversifier les points de distribution de produits locaux et les circuits courts.
- Protéger le foncier agricole, notamment via les documents d’urbanisme.
- Durabilité de la production : mise en valeur des nouvelles pratiques des agriculteurs, réduction des circulations des agriculteurs, etc.

Les agriculteurs du territoire sont déjà engagés pour réduire leurs impacts sur l’environnement, en suivant les réglementations en cours. Les actions de ce PCAET visent à favoriser le déploiement de circuits courts et à préserver les terres agricoles.

<b>Objectifs stratégiques sur l’agriculture et l’alimentation</b>	<b>Hypothèses du scénario (logiciel PROSPER)</b>	<b>Actions du PCAET 2024-2029</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction des émissions de GES du secteur agricole et du transport</li><li>• Réduction de la consommation d’énergie du secteur agricole et du transport</li><li>• Amélioration de la qualité de l’air</li><li>• Augmentation de la production d’énergies renouvelables</li><li>• Adaptation au changement climatique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diminution des apports en fertilisants azotés ou remplacement par des engrais organiques de 5% en 2030 et de 50 % en 2050</li><li>• Substitution des énergies fossiles par des EnR de 10% en 2030 et de 100% en 2050</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser et faciliter la distribution des produits locaux</li><li>• Préserver les terres agricoles contre l’urbanisation</li><li>• Développer les circuits courts dans la restauration collective</li><li>• Création d’un espace-test agricole pour l’installation d’agriculteurs en circuits-courts</li></ul>

#### **Axe 4 : Préserver et adapter l'environnement et la biodiversité**

Le Pays du Neubourg connaît des enjeux de préservation de la biodiversité et de végétalisation car il est assez peu boisé et compte un linéaire de haies assez faible.

Cet axe repose sur 4 objectifs principaux

- Améliorer la gestion de la ressource en eau et la lutte contre les ruissellements inondations : préserver la ressource en eau qui est précieuse, prévenir les inondations, préservation des mares et des zones humides.
- Préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques : protéger les espèces remarquables et les sites d'intérêt du territoire, mais aussi les valoriser par des itinéraires pédagogiques par exemple.
- Végétalisation du territoire : reboisement du territoire, plantation de haies.
- Adaptation du territoire au changement climatique

<b>Objectifs stratégiques sur l'environnement</b>	<b>Actions du PCAET 2024-2029</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Stockage du carbone</li><li>• Amélioration de la qualité de l'air</li><li>• Adaptation du territoire au changement climatique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Généraliser l'équipement en récupérateurs d'eau de pluie</li><li>• Végétalisation des communes</li><li>• Reboisement du territoire</li><li>• Restauration des mares</li><li>• Animer une réflexion locale sur la gestion de l'eau</li><li>• Créer des îlots de fraîcheur pour affronter les canicules</li><li>• Informer les habitants sur les conséquences du changement climatique</li><li>• Sensibilisation sur les techniques d'économie d'eau</li><li>• Animations sur la biodiversité</li></ul>

#### **Axe 5 : Transformer les modes de vie**

Cet axe repose sur plusieurs objectifs :

- Pérenniser et développer les commerces locaux, les services publics locaux, permettant de limiter les déplacements et renforcer l'attractivité du territoire. Diversifier l'offre de commerces en centre bourgs (politique de valorisation des commerces locaux)
- Adapter aux nouvelles formes de travail : le Pays du Neubourg souhaite se doter d'un maillage de salles d'activité, comme des espaces de coworking afin de permettre à tous de pouvoir télétravailler dans de bonnes conditions.
- Réduction des déchets : politique locale de réduction des déchets qui porte ses fruits mais qui pourra être continuée via l'optimisation de la gestion des biodéchets et des déchets verts

(compostage, réduction de gaspillage alimentaire, etc.) et le développement du réemploi et de la réparation.

Les actions de cet axe portent sur la mise en place d'outils pour favoriser le télétravail et la mise à disposition de services et de commerces aux plus près des habitants. Sur les déchets, le plan d'action est celui du PLPDMA mené en parallèle du PCAET.

<b>Objectifs stratégiques sur l'agriculture et l'alimentation</b>	<b>Hypothèses du scénario (logiciel PROSPER)</b>	<b>Actions du PCAET 2024-2029</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de GES du transport</li> <li>• Réduction de la consommation d'énergie du transport</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air</li> <li>• Adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 2.5 % des trajets en voiture particulière en 2030 et de 10% en 2050</li> <li>• Réduction de la consommation de carburant du transport de marchandise (électrique + modernisation des camions) de 5% en 2030 et de 30% en 2050</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la création de services et commerces itinérants</li> <li>• Soutien au développement de casiers de livraisons</li> <li>• Création de lieux de coworking</li> </ul>

## Annexe : détail de la stratégie

Comme demandé dans les textes encadrant le PCAET, le document présente les objectifs de la stratégie pour les années 2026 (moitié du PCAET), 2030, 2040 et 2050, pour la réduction des émissions de GES, pour la réduction de la consommation d'énergie et pour la production d'énergies renouvelables.

### a. Réduction des émissions de GES

Secteurs	Situation initiale (KteqCO2)	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	23	20	15	10	2
Tertiaire	9	8	6	4	2
Industrie	60	58	56	48	32
Agriculture	50	59	48	46	42
Transports	59	53	46	30	21
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>198</b>	<b>171</b>	<b>138</b>	<b>99</b>

### b. Maitrise de la consommation d'énergie finale

Le territoire se donne pour objectif de réduire la consommation d'énergie de 9 % en 2030 et de 40% en 2050 par rapport à 2014.

Secteurs	Situation 2014(GWh)	2026	2030	2040	2050
Résidentiel	164	155	144	105	70
Tertiaire	55	51	43	33	23
Industrie	412	408	400	350	296
Agriculture	32	32	32	32	32
Transports	230	210	189	155	107
<b>Total</b>	<b>894</b>	<b>856</b>	<b>809</b>	<b>675</b>	<b>528</b>

**c. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage**

<b>Secteurs</b>	<b>Situation 2014(GWh)</b>	<b>2026</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>
Bois énergie	55	55	63	55	50
Eolien	16.3	16.3	16.3	16.3	20
Solaire photovoltaïque	2	2.5	4	8	15
Solaire Thermique	0	1	3	5	7
Biogaz	0	5	10	18	25
Chaleur renouvelable (pompes à chaleur, récupération de chaleur)	4.6	5	6	20	45
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>84.8</b>	<b>99</b>	<b>122.3</b>	<b>162</b>
<b>% de la consommation d'énergie (2014)</b>	<b>8.5 %</b>	<b>9.4 %</b>	<b>11 %</b>	<b>13.6 %</b>	<b>18 %</b>